

Vaccination des adolescentes contre les infections à papilloma virus humains du col de l'utérus

De quoi s'agit-il ?

Depuis fin 2007, les autorités sanitaires suisses proposent que toutes les adolescentes soient immunisées avec un nouveau vaccin dit "contre le cancer du col de l'utérus".

Dans le monde, ce cancer serait en fréquence le deuxième des cancers gynécologiques, après celui du sein. Mais 80% des cas sont recensés dans les pays en voie de développement. Dans nos pays, grâce notamment aux contrôles de dépistage, ce cancer est de plus en plus rare et son pronostic bien amélioré.

En Suisse, le cancer du col de l'utérus n'arrive qu'au 18^{ème} rang en fréquence ; moins de 90 femmes en meurent chaque année.

Le cancer du col de l'utérus et les papillomavirus

Les papillomavirus ou virus HPV (Human papilloma virus) forment une famille qui comprend plus d'une centaine de membres parmi lesquels les virus responsables des verrues banales. On trouve certains de ces virus dans les condylomes, les dysplasies (appelées aussi précancéreuses) et les tumeurs cancéreuses du col de l'utérus. Ces virus peuvent être transmis par la peau et par voie sexuelle. Le virus fait rarement des lésions sur la verge de l'homme, et dans les deux sexes l'infection est indolore.

Il semble établi que ce type de cancer n'existe pas en l'absence du virus, d'où l'affirmation que la prévention de l'infection chronique par le vaccin prévient le cancer qui y est associé.

Le vaccin n'immunise pas "contre le cancer du col de l'utérus " mais contre certains virus HPV.

Les vaccins

Marques : Gardasil® et Cervarix®

Les deux vaccins contiennent deux souches virales HPV fréquemment associées au cancer. Le premier contient en plus deux souches apparaissant dans les verrues anales et génitales.

Les deux sont obtenus par génie génétique.

On y trouve plusieurs adjuvants dont l'aluminium.

La vaccination comprend 3 injections en l'espace de 6 mois. On peut aussi arrêter en cours de route.

La durée d'action du vaccin est inconnue. Nous n'avons qu'un recul de 5 ans.

La vaccination est proposée gratuitement en milieu scolaire, avec quelques particularités cantonales.

Un accord parental nous paraît indispensable.

Prix des 3 injections : CHF 700.-. (en France € 440.-)

Ce qu'on ne vous dit généralement pas

Le vaccin ne couvre pas toutes les infections HPV

En effet, dans près d'un tiers des cancers du col de l'utérus, on trouve la présence d'un autre type de virus HPV que ceux couverts par le vaccin.

Une période d'essais du vaccin trop courte

Les essais effectués chez l'être humain avant commercialisation n'ont pas duré plus de 4 ans. Aucune des patientes vaccinées n'a développé de cancer, mais aucune non plus dans le groupe de contrôle des femmes non vaccinées !

Il a cependant été démontré qu'aucune patiente vaccinée n'a présenté de dysplasie, alors que celles-ci étaient présentes chez 0,4% dans le groupe non vacciné. Cela n'a pas grande signification puisque l'immense majorité des infections à virus HPV guérissent spontanément, y compris pour les souches concernées par ce cancer (70% de guérison dans la première année, jusqu'à 90% après deux ans).

Infection HPV ne signifie pas cancer

Seule une infime minorité des infections chroniques, signées par des dysplasies, se transforme en cancer après plusieurs décennies.

De plus, nous n'avons aucune idée de la durée de l'éventuelle protection vaccinale. Des rappels sont déjà envisagés. Cette incertitude est à mettre en parallèle avec le fait que deux tiers des femmes décédées de ce cancer ont plus de 65 ans.

Enfin, l'élimination spontanée du virus HPV par le système immunitaire est d'autant plus fréquente que la femme est jeune.

Vacciner à 15 ans est-ce utile ou ... rentable ?

Il nous semble exagéré d'affirmer que ce vaccin effectué à l'âge de 15 ans diminuera le nombre des cancers survenant à 65 ans.

Au contraire, un des risques potentiels d'une vaccination à grande échelle pourrait être de retarder l'infection à un âge plus avancé, donc de diminuer le taux de guérison spontanée et d'augmenter finalement la fréquence de ces cancers.

Pour l'instant, il n'y a aucune preuve valable de l'efficacité de ce vaccin contre le cancer du col de l'utérus. D'ailleurs la publicité d'un des fabricant parle avec prudence d'un vaccin "pouvant prévenir" ce cancer.

D'autres facteurs sont responsables du cancer du col

Le virus HPV n'est certainement pas la seule cause du cancer du col de l'utérus. D'autres facteurs de diminution de l'immunité naturelle sont à prendre en considération : le tabagisme, la prise d'un contraceptif, la précocité des relations sexuelles, la multiplicité des partenaires, le manque d'hygiène, la malnutrition, entre autres.

Et les effets secondaires du vaccin ?

Le système américain de vaccino-vigilance a recueilli jusqu'à ce jour (1.10.08) 8850 déclarations d'effets secondaires dont 371 hospitalisations et 27 décès. Officiellement, aucun décès n'a été attribué aux vaccins.

Ces chiffres doivent être corrigés sachant que seul 1 cas sur 10 voire 1 cas sur 100 est déclaré.

Parmi les femmes qui ont été suivies pendant 4 ans dans le cadre des essais cliniques il a été constaté trois fois plus de problèmes médicaux sévères que chez les témoins non-vaccinés.

Ajoutons qu'une vaccination à grande échelle diminuera certainement la fréquence des souches vaccinales de ce virus, laissant ainsi la place à d'autres souches, qui pourraient aussi s'associer au cancer.

Le phénomène est observé avec d'autres vaccins dont celui contre les pneumocoques.

Enfin, l'aluminium contenu dans le vaccin peut endommager le système immunitaire. De plus c'est un toxique pour le système nerveux.

Nos recommandations

La situation sanitaire actuelle ne justifie pas l'introduction précipitée de ce vaccin d'autant plus que le dépistage précoce du cancer du col de l'utérus se révèle efficace et reste indispensable. Ce système peut encore être bien amélioré en ciblant mieux les femmes mal habituées à ces examens.

Le message officiel tend à dire aux adolescentes "vous êtes vaccinées donc protégées". Il va à l'encontre de toute la prévention mise en place depuis l'émergence du SIDA envers les maladies sexuellement transmissibles. L'usage du préservatif reste le meilleur moyen de se protéger contre toute maladie sexuellement transmissible dont les virus HPV font partie.

Dans plusieurs pays, des médecins demandent un moratoire sur le vaccin anti-HPV, estimant prématurée sa généralisation dont l'utilité est loin d'être démontrée et les effets secondaires certains.

Notons enfin la démarche de l'Université de Tempere en Finlande qui a entrepris en 2004 une étude de suivi à long terme dont les premiers résultats seront disponibles en 2020.

Entre-temps et en l'absence de données claires, nous invitons à renoncer à cette vaccination.

Groupe médical de réflexion sur les vaccins

Mise à jour : octobre 2008